

**REGLEMENT PARTICULIER 19° TOUR DU PERIGORD-A TRAVERS LES BASTIDES
2° MANCHE DE LA COUPE DE FRANCE de DN3 Site VILLEFRANCHE DU PERIGORD 24
Dimanche 3 mai 2015**

Article 1. Organisation

L'organisation générale est assurée par **Le VELO-CLUB MONPAZIEROIS**, avec la participation des **Municipalités de VILLEFRANCHE DU PERIGORD, BESSE**, en partenariat avec le **Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Dordogne, la Communauté des communes Domme-Villefranche**, l'état à travers le CNDS et le CDOS 24, les commerçants et artisans de la région.

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier fédéral Elite Nationale. **Elle est support de la 2° manche de la Coupe de France de Division Nationale 3 selon le règlement publié par la FFC.** Elle se déroule sur **144, 480 km, 6 boucles de 15,098 km et 6 tours de 8.982 km.** Parcours fléché sigle TP. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la distance en cas de force majeure, en accord avec le collège des arbitres.

Article 3. Participation

Epreuve obligatoire pour tous les clubs labellisés division nationale 3. Par équipes composée de 5 coureurs de 1° ou 2° catégorie, dont au minimum de 2 coureurs de 1° catégorie. L'équipe devra présenter 3 coureurs français. **Les clubs devront adresser leurs engagements J-10 avant l'épreuve par internet site de la FFC.**

Renseignements informations :

Jean-Louis Gauthier VELO-CLUB MONPAZIEROIS, la Douelle Nord 24540 MONPAZIER. Mail : gjl@wanadoo.fr
Tél : 06.85.11.58.76

Article 4. Permanence

La permanence de départ se tiendra le 3 mai de **9h à 11h maison de la Châtaigne rue Notre Dame à Villefranche du Périgord.** La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes et coureurs s'effectueront à cette même permanence. **Une caution de 30 € sera demandée pour les dossards et plaques de cadre. Les dossards ne devront pas être pliés. Dossards et plaques devront être remis salle du conseil Mairie 50 mètres après l'arrivée.**

La réunion des directeurs sportifs organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement de la FFC en présence des membres du collège des commissaires est fixé à **11h20 salle de cinéma au-dessus le foyer rural.**

Article 5. Opération de départ

Le quartier des coureurs où pourront stationner les véhicules des équipes et coureurs est situé parkings rive gauche face au Boulevard Charles Maurial. **Ne pas garer les véhicules techniques et camion atelier de manière fantaisiste...**

La signature des coureurs se fera sous la **Halle**, à partir de 12h00. Appel des coureurs à partir de 13h, Boulevard Charles Maurial. Tous les véhicules techniques devront se trouver à partir de 13h00, par ordre au panneau 300 mètres niveau de la dérivation pour le départ, en parallèle au Boulevard d'arrivée. Aucun véhicule prenant le convoi en route sera toléré.

Le départ est prévu à 13h20 au niveau de la dérivation à 300 mètres de la ligne d'arrivée.

Article 6. Radio Tour

Toutes les parties prenantes de l'organisation seront munies d'émetteurs-récepteurs ou de récepteurs fréquence 71.500 mhz. Ces appareils devront être remis immédiatement après l'arrivée au responsable stationné devant la halle de Villefranche.

Article 7. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre sera assuré par 2 véhicules et une moto. Tout dépannage se fera à l'arrêt sur le côté droit (aux concurrents de prendre leurs dispositions).

Article 8. Incidents dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne seront pas applicables à l'épreuve.

Article 9. Ravitaillement

Il devra obligatoirement s'effectuer dans la zone délimitée.

Article 10. Dérivation

Une dérivation obligatoire est mise en place pour les véhicules des directeurs sportifs, les motos, véhicules suiveurs, 300 mètres à gauche avant la ligne d'arrivée. Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules suivants : Direction de l'organisation, Commissaires, Médecin officiel, le directeur sportif du vainqueur si celui-ci arrive détaché_avec au moins 1 minute d'avance (article 2.3.006 du règlement UCI).

Article 11. Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires, en consultation avec l'organisateur. **Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course**

Article 12. Classements et prix

Les classements suivants seront établis :

Un classement individuel.

La dotation de l'épreuve conformément au barème FFC s'élève à 1220 € entre les 20 premiers coureurs du classement officiel.

Un classement des points chauds 107 €/3

Etabli par l'addition des points obtenus au 2°,4°,6°,8°, 10° tours sur la ligne d'arrivée.

La cotation des points est celle mentionnée ci-après : 5-3-2-1 points, respectivement du 1^{er} au 4^{ème} coureur classé.

Un classement du MG 107 €/3 même principe. 1°,3°,5°,7°,9° tours.

Un classement de la combativité Trophée au vainqueur.

Ce prix sera décerné par un jury qui sera composé lors de la permanence. Des primes pourront être mises en compétition.

Article 13. Contrôle médical

Le règlement antidopage de la FFC, s'applique intégralement à la présente épreuve. Les locaux prévus pour les prélèvements (contrôle antidopage) se situeront salle à la mairie.

Article 14. Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition dans un délai de 5 minutes après l'arrivée :

Les trois premiers de l'épreuve. Le 1^{er} du classement général des points chauds. Le 1^{er} du classement général du meilleur grimpeur. Le plus combatif. **En cas d'attente trop longue, la pénalité en vigueur sera appliquée et l'organisateur se réserve le droit de garder les dotations concernées.**

Article 15. Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est seul applicable.

Article 16. Sécurité

Une escorte motorisée de la gendarmerie Nationale, les motards civils licenciés à la FFC et les signaleurs seront chargés de la sécurité.

La Protection civile avec véhicule sanitaire, un médecin, un véhicule balai, suivront la course dans son intégralité, en relais avec le centres de secours Sapeurs-Pompiers de Villefranche situé à 8 km maximum.

Pour les secours en cas d'urgence contacter :

Hôpital de Sarlat : 05.53.31.75.75. Depuis un téléphone portable composer le 112.

Des vestiaires et douches sont à la disposition des coureurs salle des sports. Les concurrents seront responsables de tout dégât occasionné.

Article 17. Eco responsabilité :

Cette épreuve est placée sous le signe de l'éco responsabilité : utilisation de papier recyclable, mise en place de points de collecte sélective des déchets sur tout le parcours, présence d'un sac poubelle dans chaque dossier remis au directeur sportif, présence de trois véhicules hybrides pour le transport des arbitres, formation à l'éco-conduite des chauffeurs etc.